

PROCÈS-VERBAL DE LA 340^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À « LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE LA LOCALITÉ DE RADISSON », SITUÉ AU 171 AVENUE DES GROSEILLERS, LE MERCREDI 3 JUILLET 2024, À 19H00.

Personnes présentes :

M^{me} Suzanne Pelletier, conseillère
M^{me} Manon Provencher, conseillère
M^{me} Judy Boissonneault, conseillère
M. Aurèle Gravel, conseiller

Est absent :

FORMANT LE QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT SÉBASTIEN LEBRUN

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-340-1 Ouverture de la séance

À 19H02, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2024-340-2 Administration générale

2024-340-2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le conseil local a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juillet 2024 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-07-150

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis en reportant toutefois les points 5.6 et 7.2.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Administration générale**
 - 2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption – Procès-verbaux
 - 2.3 Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés.
 - 2.4 Dépôt du registre de dons et commandites
 - 2.5 Dépôt - Procès-verbal de correction – Résolution R2024-06-149

- 2.6 Avis de motion et présentation du projet – Règlement no 2024- 013 – Politique de perception de créances municipales : vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales
- 2.7 Avis de procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales
- 2.8 Gestion contractuelle - liste des contrats de 2 000 \$ et plus avec un même fournisseur pour l'année 2023
- 2.9 Adoption du rapport annuel 2023 sur l'application du règlement numéro 2023-004 portant sur la gestion contractuelle
- 2.10 Achat - Tableau de bord en gestion municipale « Munys »

3. Sécurité publique

4. Transport

- 4.1 Démission de M. Sylvain Audy, Chef d'équipe au service des travaux publics
- 4.2 Affectation intérimaire d'un chef d'équipe - Service des travaux publics
- 4.3 Embauche temporaire d'une préposée à l'entretien et l'aménagement paysager

5. Hygiène du milieu

- 5.1 Dépôt du rapport de l'eau potable du mois de juin 2024
- 5.2 Prévision des dépenses du service d'Hygiène du milieu pour le mois de juin 2024
- 5.3 Opérateur en eau potable et eaux usées - Contrat intérimaire et autorisation d'affichage de poste
- 5.4 Affectation temporaire du personnel de la localité en traitement d'eau potable et eaux usées
- 5.5 Autorisation – Travaux de mise à niveau de l'usine de filtration et de distribution de l'eau potable - Remplacement des compresseurs
- 5.6 Mise aux normes - Réparation des étangs aérés - Installation d'une sonde ultrasonique - reporté

6. Santé et bien-être

7. Aménagement, urbanisme et développement,

- 7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de juin 2024
- 7.2 Adoption - Règlement numéro 2024-012 concernant la « Politique de vente et de location de terrains municipaux » – reporté
- 7.3 Soumission – PG Solutions – Achat de License « Module dossier central » pour la gestion des permis
- 7.4 Demande de révision des frais de demande permis de rénovation – Centre jeunesse l'Astral
- 7.5 Nomination à titre de fonctionnaires désignés chargés de l'application de règlements municipaux de la Localité

8. Loisirs et culture

- 8.1 Démission du coordonnateur des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire
- 8.2 Autorisation – Demandes de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)
- 8.3 Autorisation - Demande d'aide financière à la Société du Plan Nord — Projet « Analyse et optimisation de la performance des projets de loisirs : une gestion efficace et éclairée »
- 8.4 Octroi d'un mandat de service professionnel pour l'implantation d'un système de gestion informatisé – Projet : « Analyse et optimisation de la performance des projets de loisirs : une gestion efficace et éclairée »
- 8.5 Autorisation d'embauche temporaire au Service des loisirs et à l'aménagement paysager
- 8.6 Autorisation de paiement facture – Marie-Claude Duchesne
- 8.7 Demande d'appui à un projet culturel – « Lettres Attachées à Radisson »

9. Affaires diverses

- 9.1 Autorisation de signature d'entente de partenariat concernant le service Perle avec le ministère de l'emploi

10. Période de questions

11. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la 339^{ème} séance ordinaire du 5 juin 2024 et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-07-151

D'ADOPTER le procès-verbal de la 339^{ème} séance ordinaire tenue du 5 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-340-2.3

Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés

ATTENDU QUE les membres du conseil local ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-07-152

D'APPROUVER la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées pour un montant de 200 661.08 \$ au 30 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-340-2.4

Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Localité de Radisson* est déposé et les membres du conseil local en prennent connaissance.

2024-340-2.5

Dépôt - Procès-verbal de correction – Résolution R2024-06-149

Conformément aux dispositions de l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (LCV), le directeur général et greffier dépose devant le conseil local une copie de la résolution R2024-07-149 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

2024-340-2.6

Avis de motion et présentation du projet – Règlement no 2024-013 – Politique de perception de créances municipales : vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur Aurèle Gravel, conseiller qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente pour adoption, concernant la « Politique de perception de créances municipales – vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales »..

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la **Loi sur les cités et villes**, monsieur Aurèle Gravel, conseiller dépose une copie du projet de règlement 2024-013 concernant la « Politique de perception de créances municipales – vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales ».

Demande de dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion.

2024-340-2.7

Avis de procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales

ATTENDU QUE la Localité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

ATTENDU QU'en vertu des articles 511 à 538 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), une municipalité peut mettre en vente un immeuble pour défaut de paiement des taxes. Ce recours permet de recouvrer toutes les taxes qui font l'objet d'un rôle de perception ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), le directeur général et greffier de la Localité doit préparer un état des propriétés pour lesquelles des taxes sont impayées à la Localité ;

ATTENDU QU'il y a lieu de requérir des services du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James pour la vente d'immeubles pour taxes non payées ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Localité de transmettre au bureau de Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de paiement des taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance d'une liste indiquant les immeubles dont les propriétaires sont endettés envers la Localité pour taxes non payées ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour non-paiement des taxes municipales ou scolaires, la Localité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le Conseil.

POUR GES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-07-153

D'APPROUVER la liste des propriétés sur lesquelles des taxes sont impayées ;

QUE la liste indiquant les immeubles dont les propriétaires sont endettés envers la Localité pour taxes non payées fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soient informées les personnes endettées envers la Localité à l'effet que si les taxes 2022 et antérieures ainsi que les intérêts ne sont pas payés pour le 12 juillet 2024, le Conseil local enverra les dossiers des mis en cause au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James pour enclencher la procédure de vente d'immeubles pour taxes non payées ;

QUE les montants dus doivent être payés sous forme de mandat-poste, chèque visé, traite bancaire, Interac ou en argent comptant;

QUE le directeur général et greffier soit autorisé à transmettre au bureau du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, dans les délais prévus par la Loi, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalités et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente;

QUE le directeur général soit autorisé, lors de la vente pour taxes, à enchérir pour et au nom de la Localité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes (capital, intérêts, pénalités et frais), plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Localité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-340-2.8

Gestion contractuelle – liste des contrats de 2 000 \$ et plus avec un même fournisseur pour l'année 2023

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 477.6, alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), prévoyant la publication sur son site Web, de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-07-154

QUE ce conseil approuve, conformément à l'article 477.6 de la *Loi sur les cités et villes*, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet avec un même contractant et dont l'ensemble de ces contrats sont supérieurs à 25000 \$, intitulée « Liste des contrats supérieurs à 25 000 \$ pour 2023 », émise par le directeur général et greffier, datée du 3 juillet 2024, jointe à la présente résolution comme annexe pour en faire partie intégrante.

QUE cette liste est publiée sur le site internet de la Localité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-340-2.9

Adoption du rapport annuel 2023 sur l'application du règlement numéro 2023-004 portant sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE la Localité doit, conformément aux dispositions de l'article 573 de *Loi sur les cités (RLRQ, c. C-19)*, déposer un rapport annuel concernant l'application de son règlement de gestion contractuelle ;

ATTENDU QUE ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Localité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement de gestion contractuelle et mises en place afin d'assurer une saine gestion de ses contrats;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-07-155

QUE Les membres du conseil local prennent acte du dépôt, par le directeur général et greffier, du rapport annuel 2023 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle – règlement numéro 2023-004, le tout en conformité des dispositions à l'article 573.3.2.1 de *Loi sur les cités et villes*

QUE le conseil local adopte et publie sur son site Web le Rapport annuel 2023 sur l'application du règlement portant sur la gestion contractuelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-340-2.10

Achat – Tableau de bord en gestion municipale « Munys »

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) a récemment dévoilé « Munys », un tableau de bord en gestion municipale, marquant ainsi une avancée significative pour les organisations municipales

ATTENDU QUE la plateforme « Munys » conçue comme un outil polyvalent de planification et d'accompagnement, regroupant :

- Un calendrier des obligations légales et réglementaires à effectuer ;

- Des fiches détaillées des obligations incluant les étapes à réaliser pour chaque obligation (incluant les documents et les formations permettant de réaliser ces tâches) ;
- Un outil performant permettant d'épauler dans la gestion contractuelle et dans le traitement des demandes d'accès à l'information incluant un calculateur de délai ainsi que la prise en compte des plaintes et addenda pour la gestion contractuelle;
- La possibilité de déléguer des tâches à même la plateforme ;
- Des mises à jour constantes, etc.

ATTENDU QUE les frais liés à « Munys » :

- Avec un coût d'activation..... 405 \$
(Achat initial la première année)
- Frais annuels..... 325 \$
(Années subséquentes)

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-07-156

QUE le conseil accepte l'achat de la plateforme « Munys » au coût d'activation initial de 405 \$;

D'ASSUMER les frais d'utilisation annuels au montant 325 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-340-3

Sécurité publique

2024-340-3.1

Embauche d'un nouveau pompier à temps partiel – Service de sécurité incendie

ATTENDU QU'il est nécessaire d'embaucher des pompiers pour assurer le bon déroulement des opérations du Service de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE monsieur Jean François Langevin désire joindre la brigade de protection contre l'incendie ;

ATTENDU l'article 3.2 du règlement No 17 concernant l'établissement et l'administration de la brigade des pompiers de la Localité de Radisson décrétant que la brigade doit être composée d'un nombre de membres déterminé par le conseil, par résolution; et que les membres de la brigade ont pour fonction de prévenir et de combattre les incendies et autres sinistres à l'aide des appareils et équipements mis à leur disposition par la Localité de Radisson ;

ATTENDU QUE le Directeur du service de Sécurité incendie recommande l'embauche du pompier Monsieur Jean François Langevin à titre pompier à temps partiel afin d'optimiser la couverture de cette desserte ;

ATTENDU QUE le candidat sous-mentionné répond aux critères de recrutement de la Brigade des pompiers de la localité ;

ATTENDU QUE le Service de Sécurité incendie de Radisson dispose de ressources matérielles suffisantes pour engager d'autres pompiers.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-07-157

QUE le conseil local autorise l'embauche de monsieur Jean François Langevin à titre de pompier à temps partiel au sein du Service de Sécurité des incendies de la Localité de Radisson ;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-22-100 -151 – Protection contre l'incendie.

2024-340-4

Transport

2024-340-4.1

Démission de M. Sylvain Audy, Chef d'équipe au service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Audy, Chef d'équipe au service des travaux publics, a remis sa démission à la Localité le 17 juin 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-07-158

QUE le conseil accepte la démission de M. Sylvain Audy à titre de Chef d'équipe au service des travaux publics et lui souhaite le meilleur des succès dans ses projets ;

QUE ce conseil désire remercier sincèrement M. Sylvain Audy pour ses années de service au sein du service des travaux publics et pour son étroite collaboration avec la Localité de Radisson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-340-4.2

Affectation intérimaire d'un chef d'équipe – Service des travaux publics

ATTENDU les besoins de personnel au service des travaux publics à la suite de départ de monsieur Sylvain Audy ;

ATTENDU la résolution numéro R2024-07-129 autorisant l'embauche de monsieur Sylvain Fontaine à titre de journalier-manoœuvre au service des travaux publics de la Localité à compter du 3 juin 2024 ;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier a fait ses recommandations aux membres du conseil local quant à la nomination de monsieur Sylvain Fontaine à titre de Chef d'équipe par intérim au service des travaux publics ;

ATTENDU l'entente de travail fournie par le directeur général ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-07-159

QUE le conseil autorise l'affectation intérimaire de monsieur Sylvain Fontaine comme chef d'équipe par intérim au service des travaux publics, et ce à compter du 8 juillet 2024, selon les modalités et aux conditions précisées dans l'entente de travail intervenue entre les parties ;

QUE monsieur Nabil Boughanmi, Directeur général et greffier soit autorisé à signer, au nom de la Localité de Radisson, l'entente de travail de monsieur Sylvain Fontaine telle que soumise ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-340-4.3

Embauche temporaire d'une préposée à l'entretien et l'aménagement paysager

ATTENDU la nécessité d'embaucher des employés temporaires et/ou occasionnels pour combler le poste de proposé(e) à l'entretien et l'aménagement paysager ;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de combler ce poste ;

ATTENDU QUE Mme Marie-Luce Lachaine a manifesté son intérêt pour ledit poste.

PAR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-07-160

D'ENTERINER l'embauche temporaire de Mme Marie-Luce Lachaine à titre de proposée à l'entretien et l'aménagement paysager, durant la période estivale à raison 37.5 heures/semaine, à compter du 24 juin 2024 ;

QUE la Localité s'engage à héberger Mme Marie-Luce Lachaine et à défrayer les frais de déplacement (aller-retour) entre sa résidence principale et Radisson ;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701.51-151 – Entretien et l'aménagement paysager ;

QUE soit autorisée la signature de l'entente de travail de Mme Marie-Luce Lachaine telle que soumise par le directeur général et greffier, pour et au nom de la Localité de Radisson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-340-5 Hygiène du milieu

2024-340-5.1 Dépôt du rapport de l'eau potable du mois de juin 2024

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel de l'eau potable.

2024-340-5.2 Prévion des dépenses du service d'Hygiène du milieu pour le mois de juillet 2024

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour les travaux d'Hygiène du milieu pour le mois de juillet 2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-07-161 D'APPROUVER, pour le mois de juillet 2024, un budget de 60 000 \$, plus les taxes applicables, pour le service d'Hygiène du milieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-340-5.3 Opérateur en eau potable et eaux usées – Contrat intérimaire et autorisation d'affichage de poste

ATTENDU la décision de M. Sylvain Audy, opérateur d'eau potable et d'eaux usées de quitter son poste à la Localité de Radisson pour un autre défi ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'embaucher une personne qualifiée en traitement de l'eau potable et des eaux usées afin de répondre aux besoins de l'organisation ;

ATTENDU QUE le conseil local souhaite continuer à retenir les services de M. Sylvain Audy afin de supporter l'équipe de la Localité pour l'exploitation de ses ouvrages d'assainissement et d'eau potable;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier a fait ses recommandations aux membres du conseil local concernant l'octroi d'un mandat à M. Sylvain Audy afin d'assurer le maintien du service conformément à la réglementation environnementale en vigueur ;

ATTENDU l'entente de travail fournie par le directeur général.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-07-162

D'AUTORISER l'octroi d'un mandat à M. Sylvain Audy à titre d'opérateur d'eau potable et d'eaux usées jusqu'à l'embauche d'une personne, et ce à compter du 8 juillet 2024, selon les modalités et aux conditions précisées dans l'entente de travail intervenue entre les parties ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier, monsieur Nabil Boughanmi à signer, au nom de la Localité de Radisson, l'entente de travail de Monsieur Sylvain Audy telle que soumise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-340-5.4

Affectation temporaire du personnel de la localité en traitement d'eau potable et eaux usées

ATTENDU QUE le départ de M. Sylvain Audy et l'absence du directeur du service des travaux publics entraînent le manque de personnel qualifié pouvant prendre en charge les opérations de traitement d'eau potable et de traitement des eaux usées dans cette période de transition ;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un employé de la Localité pour le traitement de l'eau potable et des eaux usées en attendant l'embauche d'une personne qualifiée ;

ATTENDU QUE la résolution numéro R2024-07-162 autorise l'octroi d'un mandat à M. Sylvain Audy pour soutenir le personnel de la Localité afin d'assurer la continuité de ce service.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

ET RÉSOLU

R2024-01-163

DE DÉSIGNER Mme Hafsia Boughanmi et M. Sylvain Fontaine comme opérateurs de traitement d'eau potable et de traitement des eaux usées, sous la supervision de M. Sylvain Audy en attendant l'embauche d'une personne qualifiée ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi, à compléter et signer, au nom de la Localité de Radisson, les documents donnant suite à cette résolution et à les transmettre au ministère.

2024-340-5.5

Autorisation – Travaux de mise à niveau de l'usine de filtration et de distribution de l'eau potable – Remplacement des compresseurs

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de procéder au remplacement de certains équipements à la station de l'usine de traitement d'eau potable puisqu'ils sont en fin de vie ;

CONSIDÉRANT QUE la Localité a fait parvenir à deux entreprises une demande de soumission sur invitation pour le remplacement des compresseurs à la station d'eau potable ;

CONSIDÉRANT la soumission numéro SOU0115029 de l'entreprise « Équipex » datée du 28 juin 2024 pour le remplacement d'un compresseur qui se détaille comme suit :

Modèle	Prix (Avant taxes)
• Compresseur ATLAS COPCO GA 22 TM P	22 795 \$
• Compresseur ATLAS COPCO GA 26 TM P	24 895 \$
• Compresseur ATLAS COPCO GA 30 P	27 795 \$

CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacement et de travaux sur place incluent le raccordement au réseau d'air et l'installation coûte 8 500 \$, plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le Compresseur ATLAS COPCO GA 22 TM P ne répond pas aux besoins de l'usine de traitement d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet en immobilisations pourrait être intégré à la programmation des travaux dans le cadre de *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ 2019-2023*, soit au projet de « Mise aux normes - Usine de filtration & Station de surpression d'eau potable ».

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,

APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-07-164

QUE soit acceptée la soumission de l'entreprise « Équipex » pour l'acquisition et l'installation de deux compresseurs - modèle ATLAS COPCO GA 26 TM P pour un montant total de 58 290 \$, plus les taxes applicables ;

QUE pour pourvoir au financement de cette dépense soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 - Projet de « Mise aux normes - Usine de filtration & Station de surpression d'eau potable » ;

QUE le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi soit autorisé à signer tous les documents afférents ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-340-5.6 Mise aux normes – Réparation des étangs aérés – Installation d'une sonde ultrasonique

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

2024-340-6 Santé et bien-être

2024-340-7 Aménagement, urbanisme et développement

2024-340-7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de juin 2024

Le rapport du service d'inspection pour le mois de juin 2024 a été déposé et les membres du conseil local en prennent connaissance.

2024-340-7.2 Adoption - Règlement numéro 2024- 012 concernant la « Politique de vente et de location de terrains municipaux »

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

2024-340-7.3 Soumission – PG Solutions – Achat de License « Module dossier central » pour la gestion des permis

ATTENDU la résolution numéro R2024-04-087 autorisant l'achat du logiciel de gestion des permis « AccèsCité Territoire » ;

ATTENDU QUE le module « dossier central » permet d'améliorer les fonctionnalités de la cartographie JMap et de la matrice graphique ;

ATTENDU la proposition l'entreprise « PG Solutions » no 1MBAI41-021538-OD1 en date de 16 mai 2024 pour l'achat du module du « dossier central » pour la gestion des permis au montant total de 1 893 \$ plus taxe, répartie comme suit :

- Prix des Licences – Unique..... 1 893 \$
- Mise en route - Formation - Accompagnement PG 700 \$
- * **Total** **2 593 \$**

- Prix du Programme CESA (annuel)..... 358 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-07-165

QUE la Localité de Radisson, conformément à la soumission datée du 16 mai 2024, autorise l'achat du « Module dossier central » pour la gestion des permis et la formation, et ce auprès du fournisseur PG Solutions au coût de 2 593 \$, taxes en sus ;

QUE les frais annuels pour l'utilisation de ce module sont de 358.00 \$;

QUE le directeur général, M. Nabil Boughanmi soit autorisé à signer, pour et en son nom, l'offre de service présentée par PG Solutions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-340-7.4

Demande de révision des frais de demande permis de rénovation – Centre jeunesse l'Astral

ATTENDU QUE le Centre jeunesse l'Astral est un partenaire social important dans la localité de Radisson qui offre gratuitement aux citoyens divers services communautaires ;

ATTENDU QUE le Centre jeunesse l'Astral désire effectuer quelques travaux de rénovation et de construction sur son immeuble ;

ATTENDU QUE les frais des permis pour lesdits travaux s'élèvent à 780.00 \$;

ATTENDU QUE Mme Hélène Desgranges, directrice du Centre jeunesse l'Astral de Radisson, a adressé le 26 juin une demande à la Localité pour une révision de ces coûts.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-07-166

QUE le conseil local de Radisson accepte la demande du Centre Astral Jeunesse relative aux frais de traitement de sa demande de permis ;

QUE la Localité assume la totalité de frais de traitement de demande de permis, soit une somme de 780 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-340-7.5

Nomination à titre de fonctionnaires désignés chargés de l'application de règlements municipaux de la Localité

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson a à son emploi des employés désignés pour l'application des différents règlements municipaux et confie à ces derniers le soin d'inspecter le territoire de Localité et de constater les manquements à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite confirmer les autorisations qu'il accorde à ses différents fonctionnaires.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

ET RÉSOLU

R2024-01-167

DE DÉSIGNER messieurs Sylvain Fontaine, Sébastien Pépin, et Cristian Beaulieu à titre de fonctionnaires désignés pour l'application de la réglementation municipale en vigueur relativement à leurs pratiques (compteur d'eau, conduites, nuisance, etc.).

2024-340-8

Loisirs et culture

2024-340-8.1

Démission du coordonnateur des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE Mathieu Desroches, coordonnateur des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire, a remis sa démission à la Localité le 13 juin 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-07-168

QUE le conseil accepte la démission de M. Mathieu Desroches à titre coordonnateur des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire et lui souhaite le meilleur des succès dans ses projets ;

QUE ce conseil désire remercier sincèrement M. Mathieu Desroches pour les six (6) mois de service au sein de la Localité de Radisson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-340-8.2

Autorisation – Demandes de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)

ATTENDU QUE la Localité de Radisson est en accord pour que des permis de réunion avec consommation de boissons alcoolisées soient délivrés lors de réunions ou d'activités diverses tenues dans divers locaux appartenant à la Localité et à Hydro-Québec, soit :

- Activité au Centre communautaire26 juillet 2024
- Soirée jasons à l'Amphithéâtre Hydro-Québec30 juillet 2024
- Soirées au Gymnase Centre Pierre Radisson.....2 et 3 août 2024

ATTENDU QUE la Localité désire autoriser le directeur général, Nabil Boughanmi, à signer lesdites demandes de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec, propriétaire de l'Amphithéâtre et du gymnase situés dans le située Centre Pierre Radisson, a autorisé la Localité de Radisson pour l'exploitation et la vente de produits alcoolisés dans lesdits locaux à la date mentionnée ci-dessus ;

ATTENDU les conditions proposées par la direction d'Hydro-Québec pour les soirées où il y aura service d'alcool au gymnase et à l'amphithéâtre du Complexe Pierre-Radisson.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-07-169

QUE le conseil autorise le directeur général, Nabil Boughanmi, à signer les demandes de permis de réunion de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) au nom de la Localité.

QUE la Localité assume l'entière responsabilité de l'événement (distribution d'alcool et frais d'entrée) ;

QUE Les bénéfiques des droits d'entrée et des ventes lors de cet événement, notamment l'alcool, seront reversés à la Localité.

QUE les conditions proposées par la direction d'Hydro-Québec pour les soirées où il y aura service d'alcool au gymnase et à l'amphithéâtre du Complexe Pierre-Radisson font partie intégrante de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-340-8.3

Autorisation – Demande d'aide financière à la Société du Plan Nord —
Projet « Analyse et optimisation de la performance des projets de loisirs :
une gestion efficace et éclairée »

ATTENDU QUE les membres du conseil local ont pris connaissance du sujet en titre ;

ATTENDU QUE la Localité désire présenter une demande d'aide financière auprès de « la Société du Plan Nord » dans le cadre du programme « Aide financière pour les initiatives nordiques » pour financer le projet : « Analyse et optimisation de la performance des projets de loisirs : une gestion efficace et éclairée » ;

ATTENDU QUE ce projet vise à uniformiser les modes de gestion des loisirs dans la Localité ;

ATTENDU QUE ce projet se concentre sur la gestion des connaissances et le partage des informations, en particulier dans les municipalités éloignées ou celles disposant de budgets limités et de faibles taux de rétention du personnel, contrairement à d'autres solutions coûteuses et complexes pour la gestion des loisirs.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-07-170

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière de 16 000 \$ à « la Société du Plan Nord » dans le cadre du programme « Aide financière pour les initiatives nordiques », et ce pour financer le projet intitulé « Analyse et optimisation de la performance des projets de loisirs : une gestion efficace et éclairée » ;

QUE Localité de Radisson s'engage à contribuer financièrement au projet pour un montant de 1 600 \$, et pour ce faire, autorise l'assistance-trésorière à imputer cette somme à même le poste budgétaire 02.70120.141 ;

QUE le directeur général monsieur Nabil Boughanmi ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'assistance-greffière madame Annie Juteau, sont autorisés à signer tous les documents requis à cette fin, et ce, pour et au nom de la Localité de Radisson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-340-8.4

Octroi d'un mandat de service professionnel pour l'implantation d'un système de gestion informatisé – Projet : « Analyse et optimisation de la performance des projets de loisirs : une gestion efficace et éclairée »

ATTENDU la résolution numéro R2024-07-171 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Société du Plan Nord dans le cadre du programme « Aide financière pour les initiatives nordiques », et ce pour financer le projet du sujet en titre ;

ATTENDU QUE la Localité de Radisson désire conclure une entente avec à l'entreprise « GSTT » au montant de 12 000 \$, taxes applicables en sus, pour la réalisation du projet intitulé : « Analyse et optimisation de la performance des projets de loisirs : une gestion efficace et éclairée » ;

ATTENDU QU'avec l'aide financière de la Société du Plan Nord qui correspond à 90 % du coût total du projet (16 000 \$), soit 14 400 \$, il ne resterait qu'un montant minime à prendre à même le budget d'opération en cours.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-07-171

QUE le conseil local approuve l'offre de service de l'entreprise « GSTT » pour la réalisation dudit projet sous réserve de l'acceptation de la demande d'aide financière déposée auprès de « la Société du Plan Nord » dans le cadre du programme « Aide financière aux initiatives nordiques » pour un montant total de 12 000 \$, taxes applicables en sus ;

QUE Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Localité de Radisson, tout document donnant suite à la présente résolution ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-340-8.5

Autorisation d'embauche temporaire – au Service des loisirs et à l'aménagement paysager

ATTENDU la nécessité d'embaucher des employés temporaires ou occasionnels au service des loisirs et à l'aménagement paysager ;

ATTENDU la résolution numéro R2024-06-147 autorisant l'embauche des jeunes pour combler les postes vacants dans la localité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-07-172

QUE le conseil local autorise l'embauche temporaire de Mme Maram Boughanmi pour compléter l'équipe d'employés de la Localité au sein du service des loisirs et de l'aménagement paysager à raison de 20 heures par semaine, à compter du 30 juin 2024 ;

QUE le nombre des heures de travail par semaine puisse varier selon les besoins de la Localité et la disponibilité de l'employée;

QUE ce conseil engage Mme Islam Boughanmi comme bénévole au service des loisirs et au comité du 50^e ;

QUE madame Annie Juteau, assistance-trésorière soit autorisée à signer, au nom de la Localité de Radisson, tout document donnant suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-340-8.6

Autorisation de paiement – facture de Mme Marie-Claude Duchesne

ATTENDU la résolution numéro R2023-10-172 appuyant le comité 50^e pour embaucher Mme Andrée Bastien, étudiante au Cégep de l'Outaouais, à titre de stagiaire en archivistique ;

ATTENDU la résolution numéro R2024-01-011 autorisant la tenue du stage de formation en milieu de travail de madame Andrée Bastien ;

ATTENDU QUE Madame Marie-Claude Duchesne, directrice archiviste par intérim à la Société historique de la Baie-James agira comme superviseure de stage, en tant qu'organisme partenaire ;

ATTENDU la facture reçue de Madame Marie-Claude Duchesne au montant 2 000 \$, taxes incluses ;

ATTENDU la recommandation de Madame Marie-Claude Labbé, organisatrice communautaire au Centre de santé Lebel et membre du comité 50^e.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-07-173

QUE le conseil local autorise le paiement de la facture reçue de Madame Marie-Claude Duchesne au montant 2 000 \$, taxes incluses ;

2024-340-8.7

Demande d'appui à un projet culturel – « Lettres Attachées à Radisson »

ATTENDU QUE la Localité de Radisson a été sélectionnée par l'organisme « Lettres Attachées » afin de recevoir une présentation dans le cadre d'une série de rencontres-ateliers avec des auteurs du Québec ;

ATTENDU QUE Mme Hélène Desgranges directrice du Centre jeunesse l'Astral de Radisson, a déposé des demandes de subvention auprès d'Hydro-Québec et auprès de l'Administration régionale Baie-James pour financer ledit projet ;

ATTENDU QUE Mme Desgranges a fait parvenir le 26 juin dernier au conseil local une demande d'aide financière et en nature pour son projet culturel intitulé « Lettres Attachées à Radisson ».

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-07-174

QUE le conseil local s'engage à soutenir financièrement ce projet sous présentation du montage financier ;

QUE ce conseil s'engage à mettre à disposition un « véhicule » et une ressource humaine de la Localité pour venir chercher Madame Painchaud du 4 au 6 octobre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-340-9

Affaires diverses

2024-340-9.1

Autorisation de signature d'entente de partenariat concernant le service Perle avec le ministère de l'Emploi

ATTENDU QUE Services Québec a notamment pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

ATTENDU QUE Services Québec a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation des services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État, les citoyens et les entreprises ;

ATTENDU QUE Services Québec et la Localité de Radisson accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour celles-ci ;

ATTENDU QUE PerLE est un service interactif Web, développé par Industrie Canada, qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provinciaux et des municipalités locales et qu'il est intégré au site Québec.ca ;

ATTENDU QUE Services Québec a adhéré au service PerLE ;

ATTENDU QUE la résolution numéro R2023-08-106 autorisant la Localité de Radisson à adhérer au service PerLE ;

ATTENDU QUE Services Québec peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE ;

ATTENDU QUE la Localité souhaite participer au service PerLE ;

ATTENDU QUE Services Québec et la Localité de Radisson partagent une vision et une implication communes du service PerLE afin de soutenir les entreprises dans leur démarrage et leurs opérations et qu'elles travailleront dans un esprit de collaboration afin d'encourager le développement et la qualité du service.

ATTENDU QUE la Localité de Radisson a reçu de la part du Services Québec un projet d'entente de partenariat mis à jour concernant le service Perle ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,

APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-07-175

QUE le conseil local autorise le président, monsieur Sébastien Lebrun et le Directeur général, Monsieur Nabil Boughanmi, à signer, pour et au nom de la localité de Radisson, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution

2024-340-10

Période de questions

La période des questions est ouverte.

Aucune question n'a été soumise au conseil.

2024-340-11

Clôture de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

R2024-07-176

ET RÉSOLU de clore la séance à 19H22.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Sébastien Lebrun
Président
Localité de Radisson

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier
Localité de Radisson

Nancy Guyon
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James